

L'Accord sur le commerce des services: sa signification pour la Suisse

L'Accord sur le commerce des services - plus connu sous le terme anglais - Trade in Services Agreement (TiSA) est considéré comme le grand frère inconnu des TTIP, CETA et TPP. TiSA vise à augmenter la libéralisation et déréglementation irréversible des services, du service public aux marchés financiers. Les entreprises obtiennent ainsi des droits et une influence étendus sur les législations nationales. Avec des conséquences prévisibles pour la politique climatique et énergétique, la société et la démocratie. TiSA se négocie à huis clos, alors qu'il aura des conséquences graves sur la plupart des secteurs de la société.

Commerce des services

L'accord TiSA¹, comme d'autres accords commerciaux, a avant tout pour but de supprimer les entraves au commerce. Contrairement au TTIP², TPP³ et CETA⁴ qui sont plus connus et portent avant tout sur le commerce des marchandises, TiSA règle le commerce des services.

Alors que le TTIP et CETA 'ne concernent que' les espaces économiques USA-UE et Canada-UE, TiSA a des objectifs de libre-échange planétaires et se négocie actuellement entre 50 Etats. Ce sont surtout des pays industrialisés qui négocient; les USA, l'UE et la Suisse en font partie. Seuls quelques rares pays en développement y participent.

Les pays qui négocient l'accord de libre-échange représentent les 2/3 de tous les services exportés. Et 90% concernent les pays industrialisés. Dans l'UE, près de 2/3 des travailleurs sont actifs dans le secteur des services. En Suisse, ce sont même 74% des travailleurs⁵.

Nouveaux traités

Les "Really Good Friends of services"⁶, comme les Etats négociateurs se nomment eux-mêmes avec cynisme, négocient cet accord en dehors du cadre institutionnel de l'OMC. Le but en est d'intégrer ultérieurement le texte final de l'accord dans la structure de l'OMC et de le rendre ainsi contraignant pour tous les 164 Etats de l'OMC. De nombreux Etats du Sud qui n'ont pas encore constitué de secteur concurrentiel pour leurs services ne pourront plus se soustraire à l'accord, avec des inconvénients désastreux.

Comme de nouveaux membres ne peuvent être acceptés qu'à l'unanimité du groupe TiSA d'origine, les candidats sont confrontés à des exigences particulières de chaque Etat membre de TiSA en plus des conditions TiSA de base qui sont déjà bien assez dures.

Effets sur la Suisse

En Suisse, TiSA peut principalement avoir des effets sur:

- Le secteur de l'énergie et les objectifs de la politique climatique nationale.
- Les prestations des principaux services publics: les télécommunications, les transports, les entreprises appartenant à l'Etat comme les CFF et Swisscom.
- Les services financiers.
- La protection des données.

En l'état actuel des négociations, la Suisse a mis le service public sur ce qui se nomme des listes négatives. Cela signifie que les domaines de la santé, des services sociaux, de la poste

¹ TiSA: Accord sur le commerce des services entre actuellement 50 Etats y compris les USA, l'UE, la Suisse, l'Australie, le Japon, le Chili et le Mexique. L'Argentine et le Brésil ont récemment annoncé leur participation.

² TTIP: Transatlantic Trade and Investment Partnership between USA and EU = PTCl: Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les USA et l'UE

³ TPP: Trans-Pacific Partnership entre les USA, le Japon, la Malaisie, le Vietnam, Singapour, Brunei, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, le Mexique, le Chili et le Pérou.

⁴ CETA: Comprehensive Economic and Trade Agreement between Canada and the EU = AECG: Accord économique et commercial global entre le Canada et l'UE.

⁵ Travail, rémunération. Panorama, Office fédéral de la statistique, 2016, www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/01/pan.html

⁶ "Negotiations for a Plurilateral Agreement on Trade in Services", communiqué de presse de la Commission de l'UE, 15 février 2013, http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-107_en.html

etc. sont en principe exclus des dispositions de TiSA. En Suisse, TiSA ne pourrait donc avoir des effets sur ces domaines que si, en plus du texte principal, des annexes spécifiques sont applicables à ces secteurs. Les annexes sont en effet parties intégrantes de l'accord et applicables de façon contraignante dans chaque pays.

L'annexe sur les services dans le domaine de l'énergie est en discussion, selon certaines sources, l'annexe sur la santé n'a aucune chance, et manifestement l'annexe sur la poste non plus. On peut s'attendre à la mise en place d'une annexe sur les télécoms avec une possible contrainte à privatiser Swisscom. L'annexe sur la localisation va menacer la protection des données. D'autres effets directs sur les services publics en Suisse ne sont pas encore clairement discernables. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays qui n'ont pas spécifiquement exclu le service public de la portée de TiSA.

Une annexe sur les services financiers est également en discussion. La Suisse n'a de toute façon pas complètement exclu cet important secteur sur liste négative, car elle y voit notamment des avantages pour les banques suisses qui veulent proposer leurs services financiers avec le moins de contraintes possibles sur toute la planète.

Greenpeace considère que les points suivants de TiSA sont particulièrement importants pour la Suisse:

Manque de transparence et culture du secret

De même que le TTIP et CETA et de nombreux autres accords antérieurs, TiSA est négocié sans que la moindre information ne soit divulguée au public. La Suisse communique sur ses propres positions dans les négociations de façon relativement ouverte, et dans la mesure du possible. TiSA reste toutefois une boîte noire du fait que les autres partenaires de négociation ne communiquent pas de la même façon et que les textes qui sont vraiment négociés restent secrets⁷. Les documents de négociation de TiSA sont ainsi en principe tenus secrets durant quatre ans après la fin des négociations.

Mais le secret ne vaut pas pour tout le monde, d'influents lobbys, tel le European Services Forum, sont officiellement consultés avant et pendant les négociations⁸. C'est un privilège

dont sont largement exclus les ONG, les syndicats, les parlementaires, les autorités de régulation etc.

Les révélations sur les contenus confidentiels par des lanceurs d'alertes, tels que Wikileaks et Greenpeace, sont les seules possibilités d'empêcher une opacité complète. Les sujets négociés, les positions des Etats et les avancées sont ainsi placés dans un discours public pour qu'un contrôle démocratique soit enfin possible.

Menace sur les principes démocratiques

Pas de retour possible avec les clauses de "Standstill" et de "Ratchet". La libéralisation n'est pas négative en soi. La libéralisation des marchés européens de l'énergie a apporté d'importants avantages environnementaux et notablement contribué au développement du secteur des énergies renouvelables.

Les libéralisations du commerce ne devraient pas pour autant être irréversibles. Autant les gouvernements doivent être autorisés à libéraliser dans l'intérêt de la population et de l'environnement, autant ils doivent pouvoir garder le droit de pouvoir adopter ultérieurement les réglementations nécessaires, par exemple lorsqu'il s'avère que la libéralisation n'a pas les effets souhaités. La privatisation de l'adduction d'eau à Paris a ainsi été annulée en 2010, lorsque les coûts ont augmenté et que la qualité de l'eau s'est simultanément dégradée⁹.

TiSA comporte le grave risque de désactiver ce principe démocratique. Deux dispositions du texte central de TiSA pourraient le permettre: "Standstill" et "Ratchet".

La clause de "Standstill" gèle la libéralisation dans certains secteurs et empêche que les Etats puissent un jour revenir derrière le niveau de libéralisation qui existait chez eux avant l'entrée en vigueur de l'accord. La clause de "Ratchet" empêche que des mesures de libéralisation prises après l'entrée en vigueur de l'accord ne puissent être annulées ultérieurement.

"Standstill" et "Ratchet" constituent donc un mécanisme qui limite les marges de manoeuvre actuelles et futures des Etats et avantage les intérêts des entreprises transnationales qui sont celles qui profitent le plus de la libéralisation.

⁷ https://wikileaks.org/tisa/document/201505_TiSA-Letter-on-handling-of-documents

⁸ voir: www.esf.be/new/tisa/esf-activities-on-tisa

⁹ www.change.org/p/dr-angela-merkel-tisa-abkommen-gefaehrdet-finanzmarktregulierung

Les listes négatives

L'avenir est déjà dérèglementé, les erreurs ne peuvent plus être corrigées. TiSA veut que seul ce qu'un Etat inscrit spécifiquement sur des listes spéciales (dites listes négatives) soit exclu de la libéralisation. Cela signifie donc aussi que tout ce qui ne se trouve pas sur cette liste négative est automatiquement libéralisé en fonction des règles de TiSA. Aucune autre exception ne peut être acceptée après la conclusion de l'accord.

Cette façon de faire comporte deux risques:

- Si les gouvernements ou leurs négociateurs oublient d'inscrire un service ou un secteur dans les exceptions, cet oubli ne pourra plus être corrigé.
- Les services qui n'existent pas encore ne sont donc évidemment pas sur les listes négatives et sont donc automatiquement libéralisés à l'avenir.

Il semble que la Suisse veuille demander des règles d'exceptions complètes et procède systématiquement en la matière. Mais l'existence des listes négatives n'est pas remise en cause et le risque existe aussi pour la Suisse de ne pas avoir répertorié tous les secteurs des services pouvant être concernés à l'avenir.

Menace sur la protection du climat

En décembre 2015, à Paris, la communauté internationale a décidé vouloir limiter le réchauffement climatique à 1.5°C. L'Accord de Paris demande expressément des efforts pour réduire rapidement les émissions planétaires de gaz à effet de serre et soutenir l'accès aux énergies renouvelables.

TiSA menace triplement cet objectif:

1. Les Etats qui n'ont pas inscrit le secteur de l'énergie sur une liste négative voient leurs capacités à annuler si nécessaire les libéralisations déjà entreprises limitées par les clauses de "Standstill" et de "Ratchet". Il en a de même de leurs capacités à prendre des mesures de régulation dans le sens de la transition énergétique.
2. TiSA ne reconnaît pas les objectifs internationaux de développement durable et de protection du climat. Les parties contractantes de TiSA ne s'engagent pas à atteindre leurs objectifs de politique climatique également par des mesures de politique commerciale (p. ex. une rapide décarbonation, un remplacement des énergies à fortes émissions par des sources pauvres en émissions etc.). Il y a ainsi un risque d'incohérence entre la politique commerciale et la politique climatique. TiSA dispose en outre avec son propre mécanisme de

plainte d'un instrument d'implémentation efficace, ce qui n'est pas le cas de l'Accord international sur le climat.

3. Si l'annexe sur les "Services dans le domaine de l'énergie et des activités minières"¹⁰ entre en vigueur, même les parties de TiSA qui ont inscrit le secteur de l'énergie sur liste négative risquent d'être entravées dans leurs mesures nationales de réalisation de la transition énergétique et de leurs objectifs de protection du climat¹¹.

Neutralité technologique – menace sur la transition énergétique.

L'annexe aux "Services dans le domaine de l'énergie et des activités minières" ancre la neutralité technologique entre les différentes sources d'énergie.

Le texte dit:

"[t]his Annex shall apply to measures adopted or maintained by a Party affecting trade in energy and mining related services irrespective of the energy source or mineral, technology used, whether the energy source is renewable or non-renewable, and whether the service is provided onshore or offshore."

Par conséquent, de futures nouvelles lois et réglementations nationales ne devraient pas privilégier ou discriminer certaines technologies énergétiques par rapport à d'autres. La formulation du domaine d'application (conditions-cadres, secteurs, activités, acteurs) laisse la place à une très large interprétation.

TiSA pourrait ainsi rendre impossibles les mesures de politiques énergétiques suivantes:

- Promotion d'énergies renouvelables spécifiques.
- Promotion de mesures d'économie d'énergie (p. ex. des énergies fossiles)
- Incitations pour le remplacement des combustibles fossiles.
- L'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires (Stratégie énergétique 2050).
- Le programme national de protection de l'énergie hydraulique autochtone ancré dans la Stratégie énergétique 2050 contreviendrait aux dispositions de l'annexe.

¹⁰ "Annex on Energy and Mining related Services", juillet 2016, publié par Greenpeace Pays-Bas, www.tisa-leaks.org

¹¹ "TiSA - Another secret free trade agreement putting the Paris Agreement in a straight jacket", Greenpeace, septembre 2016

Les services financiers – au service des grandes entreprises

TiSA augmente le risque de bloquer les efforts entrepris après la crise financière dans la régulation des marchés financiers et l'endiguement de la spéculation sur les matières premières, voire même qu'ils soient annulés. Les règles sur l'homologation de produits et de services financiers pourraient être annulées et la taxation des produits financiers pourrait être interdite. L'impôt sur les transactions financières actuellement en discussion dans l'UE pourrait ainsi être définitivement empêché.

Une suppression de la limitation de la quantité des services pourrait signifier que la limite de position récemment décidée par l'UE¹² sur les marchés des matières premières serait caduque. TiSA bloquerait complètement la réglementation des dérivés de matières premières encore parfaitement insuffisante en Suisse.

Menace sur la protection des données

Selon l'annexe sur les dispositions étatiques spécifiques (localisation annexe), il ne peut y avoir de prescriptions selon lesquelles des données ne peuvent être stockées physiquement que dans un seul pays. Des données peuvent ainsi être stockées n'importe où, par exemple dans les sociétés offshore comme Tuvalu, les Caïmans ou Panama, et être soustraites à la législation suisse sur la protection des données.

Pour étendre les activités financières sans entraves, TiSA prévoit que des prestataires de services financiers et autres, tels que Facebook, Google, des entreprises de cartes de crédit et des assurances, se transmettent les données privées de leurs clients. Ces données peuvent aussi être partagées et stockées au-delà des frontières étatiques, elles peuvent facilement se retrouver dans des Etats ayant une très faible protection des données.

Cela constitue un grand risque pour les données personnelles et augmente la perte de contrôle sur nos données personnelles!

C'est pour toutes ces raisons que Greenpeace rejette TiSA et d'autres accords commerciaux similaires qu'elle considère comme dangereux.

Greenpeace exige

- Arrêtez TiSA, TTIP, TPP et CETA.
- Remplacez-les par une économie globale équitable, avec des règles utiles à l'humanité et à la nature, pas aux bénéfices d'une minorité.
- Des négociations transparentes et équitables.
- Une base internationale et démocratique.
- La participation du public et des parlements.

¹² Des limites de position limitent le commerce des matières premières. Une limite de position détermine combien de contrats à terme un acteur ou un petit groupe d'acteur du marché peut conclure. Les marchés à terme décident généralement de limites de positions pour limiter le nombre des contrats négociés pour qu'il ne soit pas possible à un acteur, ou à un groupe d'acteurs, d'influer trop fortement sur le développement des prix ou de déstabiliser le marché, voir: <http://finanzjournalisten.blogspot.ch/2014/01/freitagsfrage-was-sind-positionenlimite.html>

